

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 11 juillet 2023

Délibération
n°48-2023
Point 3.6.3

Point 3.6.3 de l'ordre du jour Tarif CLES 2023-2024

EXPOSE DES MOTIFS :

La certification CLES (Certification en langue de l'enseignement supérieur) peut, selon les capacités des centres organisateurs, être ouverte à un public plus large. Les modalités d'inscription administrative diffèrent selon le profil pédagogique du candidat. Il convient donc d'adapter la participation financière des candidats selon la charge de travail liée au profil du candidat.

Par ailleurs, pour ce qui du CLES C1, ce niveau requiert deux examinateurs pour chaque épreuve et ces épreuves sont plus longues que pour les CLES B1 et B2, ce qui engendre également un coût de surveillance plus élevé. Par conséquent, il est proposé un tarif différent pour ce niveau de CLES.

Il est proposé de maintenir la gratuité des droits d'inscription pour les étudiants dont le CLES fait partie des MECC de langue du pôle LanSAD.

Les droits d'inscription aux CLES B1 et B2 hors MECC du pôle LanSAD sont les suivants :

- 20 € pour les étudiants boursiers internes et externes à l'Université de Strasbourg
- 40 € pour les étudiants de l'Université de Strasbourg
- 60 € pour les étudiants d'établissements partenaires de l'Université de Strasbourg
- 60 € pour les membres du personnel de l'Université de Strasbourg et les candidats extérieurs

Les droits d'inscription aux CLES C1 hors MECC du pôle LanSAD sont les suivants :

- 100€ pour les étudiants boursiers
- 120€ pour les étudiants de l'Université de Strasbourg
- 140€ pour les membres du personnel de l'Université de Strasbourg et les candidats extérieurs

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs CLES 2023-2024.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 juillet 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT